

Accessibilité du métro parisien : Progressons comme l'a fait Londres !

Dans le cadre de l'examen du projet de loi mobilités à l'Assemblée nationale, APF France handicap salue notamment l'ouverture du transport à la demande pour les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion 80%, sur tout le territoire, sans condition de résidence et sans visite médicale. Néanmoins, elle regrette fortement que le sujet de l'accessibilité du métro parisien n'ait pas pu aboutir, faute d'un soutien du Gouvernement.

Elle affirme qu'à l'aube des jeux olympiques et paralympiques de l'été 2024, sa mise en accessibilité, au moins partielle, s'avère indispensable pour l'image de notre pays. Elle est techniquement et financièrement réalisable.

Lors des débats du projet de loi mobilités, plusieurs députés de différentes appartenances politiques ont interpellé la ministre des Transports Elisabeth Borne sur l'accessibilité du métro parisien.

La Ministre a expliqué que les problèmes liés à la réglementation de la sécurité des infrastructures du métro devaient être réglés préalablement. APF France handicap juge anormal et injuste qu'au seul motif de la sécurité des personnes en situation de handicap, ces dernières ne puissent pas y accéder et se déplacer librement comme tout citoyen.

À cinq ans des jeux olympiques et paralympiques de l'été 2024, APF France handicap estime au contraire que l'accessibilité, au moins partielle, du métro parisien doit être réglée rapidement. C'est une question d'image pour la France, cela est techniquement et financièrement possible !

En ce sens, en juillet dernier, Sophie Cluzel, la secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, indiquait mener un audit dans le cadre de la loi olympique et paralympique en prenant exemple sur le réseau londonien.

En effet, celui-ci, malgré deux freins non négligeables (son ancienneté et la profondeur de son réseau) a vu, sous l'impulsion des jeux olympiques et paralympiques de 2012, son taux de stations accessibles grimper à 18 %. Aujourd'hui, 72 de ses 270 stations sont accessibles (soit 27 % du réseau). Et en 2022, cette proportion devrait atteindre 40 %.

Or, à Paris, seules 3% des stations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Il est donc possible de progresser ... même dans le réseau existant.

Alors que ce sujet relève principalement de la compétence d'IDF Mobilités, il est urgent que tous les partenaires institutionnels (État, Conseil régional, RATP, Ville de Paris, etc.) se mobilisent pour définir le nombre des stations pouvant être rapidement rendues accessibles. Des objectifs raisonnables peuvent être trouvés pour que Paris cesse d'être la mauvaise élève des capitales européennes en la matière.

APF France handicap demande que toutes les parties prenantes et tous les partenaires institutionnels se saisissent de l'opportunité de l'échéance 2024, comme l'avait fait Londres en 2012.

La France se doit d'être au rendez-vous de cet événement sportif d'envergure !



Contact presse



Sophie Lasbleis _Tél. 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37



sophie.lasbleis@apf.asso.fr - apf-francehandicap.org

